

(1)
(N° 22.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 1867.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Finances pour l'exer- cice 1868.

*(Voir le N° 106, session de 1866-1867, le N° 23, session de 1867-1868 de la
Chambre des Représentants, et le N° 14 du Sénat.)*

Présents : MM. le Baron GRENIER, f. f. de Président; BISCHOFFSHEIM, le Comte
DE MÉRODE-WESTERLOO, le Baron VAN CALOEN, MALOU, LAOUREUX, VERGAUWEN,
ZAMAN et FORTAMPS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice de 1868 a été admis
par la Chambre des Représentants, le 5 de ce mois, par 65 voix contre 2.

La dépense totale s'élève à 13,089,380 fr., présentant une augmentation
de 204,580 fr. sur le montant du Budget du même Département pour l'exer-
cice précédent. Cette différence a été comprise, jusqu'à concurrence de
128,500 fr., dans le Projet de Budget présenté à la Chambre des Représen-
tants le 27 février 1867. — Des modifications ont dû être introduites posté-
rieurement à la présentation du Budget, et par une lettre adressée, sous la
date du 26 octobre 1867, à la Section centrale de la Chambre des Représen-
tants, M. le Ministre des Finances a formulé une nouvelle demande de crédit
s'élevant à 76,080 francs.

Les motifs de ces augmentations de crédit ayant paru suffisamment
justifiés, votre Commission des Finances, à l'unanimité, a l'honneur de vous
proposer l'adoption du Budget du Ministère des Finances pour l'exercice
de 1868.

P^r le Président,
Baron GRENIER.

Le Rapporteur,
FORTAMPS.